

HSBC SFH (France)

**Rapport sur la qualité des actifs
au 30 Juin 2015**

I. Prêts garantis

1) Répartition par catégories de créance, par types de contrepartie et par types de garantie :

Date des données : 31/05/2015

Données en €

Categories de créances	Encours
- Créances commerciales	-
- Crédits à l'exportation	-
- Crédits de trésorerie	-
- Crédits à l'équipement	-
- Crédits investisseurs à l'habitat	6 793 613 841
- Autres crédits	-
	6 793 613 841

Types de contreparties	Encours
- Sociétés non financières et entrepreneurs	-
- Particuliers	6 793 613 841
- Autres	-
	6 793 613 841

Types de garanties	Encours
- Garantie hypothécaires sur un immeuble à usage d'habitation	1 031 075 837
- Garantie hypothécaires sur un immeuble à usage professionnel	-
- Caution délivrée par un établissement de crédit	5 762 538 005
- Caution délivrée par une entreprise d'assurances	-
- Garantie du Fonds de garantie à l'accession sociale à la propriété	-
	6 793 613 841

L'unique organisme de cautionnement est le Crédit Logement (*cf I.6*)

2) Répartition des encours de prêts garantis par une hypothèque ou par une caution en fonction de leur quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées :

Date des données : 31/05/2015

Données en €

Prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation

Quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées	Encours
- Capital restant dû à la clôture de l'exercice	870 291 834
- Produit de la quotité définie à l'article R.515-2 du Code monétaire et financier et de la valeur du bien donné en garantie	160 784 003
	1 031 075 837

Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit

Quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées	Encours
- Capital restant dû à la clôture de l'exercice	3 339 389 537
- Produit de la quotité définie à l'article R.515-2 du Code monétaire et financier et de la valeur du bien donné en garantie	2 423 148 467
	5 762 538 005

3) Répartition en fonction de l'année de conclusion du contrat de prêt :

Date des données : 31/05/2015 Données en €

Prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation

Année de conclusion du contrat de prêt	Encours	Nombre de prêts
2002	1 935 309	30
2003	10 519 586	126
2004	24 456 564	263
2005	76 987 756	660
2006	130 772 753	985
2007	88 883 287	664
2008	70 258 856	517
2009	40 900 517	308
2010	63 071 596	406
2011	72 027 995	499
2012	93 372 369	615
2013	114 491 528	675
2014	196 235 341	1 016
2015	47 162 378	259
	1 031 075 837	7 023

Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit

Année de conclusion du contrat de prêt	Encours	Nombre de prêts
2002	1 657 296	30
2003	8 846 135	129
2004	27 002 873	365
2005	179 158 180	1 647
2006	295 662 547	2 531
2007	126 230 945	1 194
2008	107 040 640	1 043
2009	160 198 962	1 355
2010	301 028 536	2 183
2011	345 727 750	2 676
2012	637 259 245	4 473
2013	1 767 160 298	11 926
2014	1 567 969 830	9 689
2015	237 594 768	1 361
	5 762 538 005	40 602

4) Répartition selon la durée résiduelle :

Date des données : 31/05/2015

Données en €

Prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation

Durée résiduelle (années)	Encours	Nombre de prêts
1	855 989	18
2	2 278 406	55
3	6 088 871	103
4	18 771 739	263
5	31 640 434	376
6	30 495 726	351
7	44 170 183	424
8	41 970 983	378
9	58 911 169	440
10	68 074 754	512
11	84 119 747	566
12	65 850 890	442
13	74 743 420	452
14	89 721 759	505
15	68 978 376	389
16	68 941 715	395
17	64 028 213	332
18	54 140 551	274
19	72 626 115	320
20	11 472 448	63
21	16 806 998	92
22	16 416 915	89
23	20 187 071	96
24	18 605 233	83
25	345 364	2
26	832 768	3
	1 031 075 837	7 023

Prêts garantis par une caution délivrée par un établissement de crédit

Durée résiduelle (années)	Encours	Nombre de prêts
0	81 745	6
1	2 192 935	120
2	12 681 174	366
3	27 711 929	571
4	60 734 779	1 092
5	165 907 903	2 179
6	165 969 622	1 879
7	197 519 625	2 037
8	309 513 163	2 751
9	334 368 884	2 618
10	350 998 103	2 705
11	361 993 247	2 571
12	359 276 016	2 495
13	697 844 157	4 197
14	538 730 108	3 017
15	311 411 276	1 787
16	411 299 771	2 315
17	383 282 613	2 148
18	336 711 770	1 895
19	343 459 841	1 764
20	57 720 468	294
21	72 694 143	356
22	87 407 936	466
23	98 303 477	569
24	70 992 411	383
25	3 252 221	18
26	478 688	3
	5 762 538 005	40 602

5) Répartition selon la localisation des biens apportés en garantie par pays :

L'ensemble des biens apportés en garantie est localisé en France.

6) Répartition selon la pondération qui leur est attribué au titre du ratio de couverture des ressources privilégiées :

✓ Prêts garantis par une hypothèque :

Pondération : 100%.

✓ Prêts garantis par un organisme de cautionnement :

Pondération : 100%.

L'unique organisme est le Crédit Logement dont la notation au 30/06/2015 est la suivante :

Organisme d'évaluation	Notation Long terme
Moody's	Aa3

7) Répartition des encours de prêts mobilisés par billets à ordres régis par les articles L.313-42 à L.313-49 du Code monétaire et financier selon les critères mentionnés aux 1) à 5).

Néant

II. Exposition sur des personnes publiques

Néant

III. Organisme de titrisation et entités similaires

Néant

IV. Valeurs de remplacement

Au 30/06/2015, les titres et valeurs suffisamment liquides détenus par HSBC SFH (France) au titre du placement de ses fonds propres sont les suivants :

✓ Trésorerie (comptes nostro) : 129 490 251 €

V. Remboursements anticipés

Au cours du 2ème trimestre 2015, le taux de remboursements anticipés totaux calculé sur le portefeuille de crédits immobiliers s'élève à 3.32% (Le taux est trimestriel).

VI. Risque de taux

Le fonctionnement de HSBC SFH (France) est tel que tant que HSBC France n'est pas en défaut, la structure n'est pas exposée au risque de taux, dans la mesure où les Obligations de Financement à l'Habitat, sont parfaitement adossées aux prêts consentis par HSBC SFH (France) à HSBC France.

Dans le cas d'une dégradation de la notation de HSBC France sous A-1 par S&P ou A2 par Moodys, HSBC SFH (France) mettra en place de façon préventive 3 séries d'instruments de couverture (taux et devises)

- Couverture du collateral transféré à la structure (Swap de l'actif)
- Couverture des obligations de financement à l'habitat (Swap du passif)
- Back to back avec HSBC France

Ainsi, dans le cas d'un défaut de HSBC France, le risque de taux et de change de HSBC SFH (France) sera couvert avec une contrepartie externe bénéficiant d'une notation minimum (A-1 par S&P et A2 par Moodys).

VII. Couverture du besoin de liquidité

Au 30 Juin 2015, les informations sur le besoin de liquidité à 180 jours et les modalités de couverture sont estimées comme suit :

- Les paiements de principal et d'intérêts dus au titre des émissions sont couverts par les flux prévisionnels de principal et d'intérêts des prêts personnels immobiliers reçus en garantie.

Les besoins de liquidité à 180 jours sont donc couverts

Paris, le 20 Juillet 2015,

M. Samir El Aziz
Directeur Général de HSBC SFH (France)